

Procès-Verbal du Conseil de la Vie Sociale  
du 16 Mai 2017 (14 h.30 – 17 h.15)

Présent(e)s :

- Frère DAMIEN, Président du C.V.S., résident (unité Saint-Benoît)
- Sœur BRETEAU, Secrétaire du C.V.S., résidente (unité Magallon)
- Monsieur James DEHEC, résident, suppléant de M. CHABANNAIS (unité Saint-Roch)
- Frère Aloïs – Prieur de la Communauté des Frères Hospitaliers de Saint Jean de Dieu
- M. MOREL David – Directeur Adjoint EHPAD, représentant de l'organisme gestionnaire

Excusé(e)s :

- Mme GIRAUD HERAUD Bernadette, Vice-Présidente du C.V.S., résidente (unité Saint-Joseph)
- M. PANDOLFI Pascal, résident (unité Saint-Richard)
- M. CHABANNAIS André, résident (unité Saint-Roch)
- Mme CULIOLI Jeanne – Représentante des familles
- Mme SIMONETTI Anne Sophie – Représentante du Personnel
- M. QUENETTE Olivier – Directeur

Invité(e)s : Service Animation – M. Jean-Christophe MINET

Ordre du jour :

1. Approbation du P.V. du C.V.S. du 12/12/2016
2. Présentation des différents projets d'extension, de diversification des capacités d'accueil en EHPAD au sein de Saint-Barthélemy
3. Présentation du planning des travaux de revisite du projet d'établissement et de la méthodologie appliquée à ses travaux
4. Présentation des Comptes Administratifs 2016 de l'EHPAD
5. Point sur les animations, leurs fréquences, leurs diversités (dans les services et interservices)
6. Questions diverses

En introduction de la séance, M. MOREL rappelle que les dernières élections du C.V.S. au cours desquelles les membres présents ont été élus se sont déroulées il y a déjà 3 ans. De nouvelles élections sont donc à organiser et devraient se dérouler en juillet 2017 (cf. point 5).

**1. Le P.V. du C.V.S. du 12/12/2016 est approuvé à l'unanimité**

Après lecture du document, le P.V. est approuvé à l'unanimité.

M. MOREL remercie les membres.

**2. Présentation des différents projets d'extension, de diversification des capacités d'accueil en EHPAD au sein de Saint-Barthélemy**

Un diaporama est projeté qui présente les différentes hypothèses d'évolution de l'établissement.

En synthèse, un vaste et ambitieux projet de restructuration de l'établissement et de réhabilitation de locaux est en étude. Il consisterait en :

1. Une extension de capacité de 15 lits d'EHPAD permettant l'accueil de personnes âgées issues du milieu carcéral
2. La création de 25 lits d'EHPA (Résidence Autonomie) pour des personnes autonomes
3. Le déplacement de l'unité Magallon dans de nouveaux locaux construits (en lieu et place des bâtiments Fournier et Saint-Jean Evangéliste)
4. La mise à disposition du bâtiment Magallon en vue d'accueillir 30 lits d'EHPAD pour Personnes Handicapées Vieillissantes (gérés par le Centre Gériatrique Départemental de Montolivet),
5. Une extension du bâtiment Saint-Joseph permettant d'installer 14 nouvelles chambres dédiées à une Unité d'Hébergement Renforcé ; ce qui aurait pour conséquence de doubler les chambres doubles de l'EHPAD

S'ensuit un riche débat sur les modalités d'accueil de ces nouvelles populations, sur la vocation de l'établissement et sur les risques et opportunités de telles opérations (sécurité, rapprochement des résidents de Magallon du cœur de l'établissement, difficultés de cohabitation entre résidents en chambre double, ...).

**3. Présentation du planning des travaux de revisite du projet d'établissement et de la méthodologie appliquée à ses travaux**

L'EHPAD se lance dans les travaux de revisite du projet d'établissement, d'évaluation de la Convention tripartite Pluriannuelle, de signature du futur Contrat d'Objectifs et de Moyens, dont les échéances sont fixées à début Octobre 2017 au plus tard.

L'EHPAD souhaite que les membres du CVS, selon leur disponibilité, puissent participer à ces travaux. Frère Aloïs évoque un calendrier serré, contraint.

M. MOREL précise que ce calendrier est imposé par les autorités de contrôle de l'établissement, l'ARS PACA et le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône. En l'état actuel de nos informations, il n'est malheureusement pas modifiable.

#### 4. **Présentation des Comptes Administratifs 2016 de l'EHPAD**

**Le PASA** a ouvert ses portes le 11/01/2016 et 2 ETP de personnels aide-soignant y ont été recrutés. L'ensemble des produits et des charges ont donc été comptabilisés en quasi année pleine.

Le poste d'ergothérapeute (0,16 ETP) est resté vacant tout l'exercice, faute de candidature sur ce métier en forte tension. Ainsi, cette vacance de poste génèrerait une économie estimée à 7 K€, qui impacte la section tarifaire « Soins ».

#### **L'EHPAD**

**Section 60** : en économie de 116 K€ dont 105 K€ sur les fluides et électricité.

**Section 61** : en économie de 33 K€ dont 12 K€ sur les postes « Entretien Maintenance » et 16 K€ sur les assurances (renégociation au niveau de la Fondation).

**Section 62** : en dépassement de 33 K€ dont 23 K€ sur les vivres crus et 33 K€ sur les rémunérations d'intermédiaires, honoraires et contentieux.

Les charges des personnels extérieurs (sous-traitance, intérim, indemnités de vestiaires, ...) génèrent une moins-value de dépenses de 19 K€ (correspondant aux interventions du pédicure-podologue qui émargent sur la section « Soins ») compensant partiellement ce surcoût.

**Section 63 – Autres impôts et taxes** : en économie de 5 K€ (taxe foncière)

**Sur les sections 63 et 64 – Charges de personnel nettes des recettes en atténuation** : les économies sur les charges de personnel salariés s'établissent à 131 K€ dont 7 K€ sur le PASA.

La différence entre le taux de charges patronales tel qu'autorisé et le réel (écart moyen de – 3.3 points) engendre près de 57 K€ d'économies dont 18 K€ sur les lignes « Mutuelles » et « Prises en charge des frais de transports collectifs ».

Certains postes n'ont pas été pourvus (0,14 ETP de remplacement de l'IDE major, 0,72 ETP d'IDE, 1 ETP ergothérapeute, 0,2 ETP de kiné) et génèrent une économie de 112 K€ (sur la section « Soins »).

A noter le poste « Indemnités de licenciement, de rupture et transactions » qui présente un solde non prévu au budget et non autorisé de 100 000 € (suite au litige avec une cadre intermédiaire).

Les indemnités de départ à la retraite se montent à 19 K€ et sont compensées par une reprise de provision d'un montant équivalent.

Les formations non remboursables (coaching des cadres intermédiaires et projet VIE) se montent à 43 K€, en dépassement de 33 K€ par rapport au budget exécutoire.

Les remboursements de la formation professionnelle (pour la part des salaires bruts chargés) se montent à 20 K€.

Les dotations aux provisions pour départ à la retraite se montent à 14 K€.

Les indemnités de prévoyance se chiffrent à 92.5 K€ (+ 88 K€ par rapport au budget exécutoire) et viennent atténuer le recours au personnel en CDD et en intérim. Elles impactent les 3 sections tarifaires (clef = % des salaires bruts).

Section 65 : en dépassement de 2 K€ dont 3 K€ sur des frais non remboursés par la CARSAT, suite à un contrôle sur la consommation des dispositifs médicaux des résidents.

Section 66 : en économie de 20 K€ du fait de la baisse des taux, d'une moindre sollicitation des emprunts et du décalage dans le déblocage des emprunts 2016 (dont l'économie est estimée à 6 K€)

Section 67 : constatation de 2 K€ de charges exceptionnelles dont 2 K€ de charges sur exercices antérieurs.

Section 68 : les dotations aux amortissements sont conformes au budget autorisé du fait de la réalisation de l'opération PASA notamment.

Nous n'avons pas constaté d'autres provisions que celles pour les départs à la retraite.

Les produits de la tarification : une sous-activité de l'EHPAD est à constater sur l'exercice (-992 journées) qui impacte la section Hébergement et crée une moins-value de recette de la tarification de 75 K€. Les autres produits de la tarification sont stables, du fait de leurs modes de financement par dotations globales.

Les recettes en atténuation : sont conformes au budget exécutoire, dans leur montant global. Nous constatons des moins-values de 15 K€ en produits exceptionnels par rapport au budget exécutoire de la section « Dépendance » (variable d'ajustement pour le C.D. 13 pour atteindre les tarifs « Dépendance » arrêtés) et de 13 K€ en produits financiers. Qui ont été compensées par des plus-values de produits en compte 75 (+ 8 K€) et 78 (report des ressources à reverser – Fonds dédiés, liés au financement par l'A.A.J.I.P.H. des Activités Physiques Adaptées).

#### Les résultats comptables et administratifs et leurs propositions d'affectation :

Hébergement : Excédent comptable de 61 918 € soit un résultat administratif de 33 985 €. Cet excédent sera proposé en diminution des déficits à reprendre (159 K€ au 31/12/2016) afin d'en réduire leur impact sur les budgets suivants.

Dépendance : Excédent comptable de 15 915 €, soit un excédent administratif 2 687 €. Cet excédent est proposé en diminution des déficits à reprendre (44 K€ au 31/12/2016) afin d'en réduire leur impact sur les budgets.

Soins : Excédent comptable de 84 460 €, soit un excédent administratif 144 167 €. Cet excédent sera proposé en réserve de compensation (44 K€) et en réserve d'investissement (100 K€).

Total : Excédent comptable de 160 179 €, soit un excédent administratif 180 839 €.

5. **Point sur les animations, leurs fréquences, leurs diversités (dans les services et interservices)**

Un échange s'organise sur les différentes activités de vie sociale organisées sur l'établissement, dans chaque unité et en inter-service.

Puis M. MINET présente un diaporama sur les prochaines élections du C.V.S. et le rétro-planning. Il en ressort une volonté partagée avec les membres de permettre la libre expression de tous, de garantir le respect des divergences d'opinions et de protéger les résidents les plus fragiles.

6. **Questions diverses**

- a) Un point est fait sur les travaux de réfection des plafonds du bâtiment Saint-Richard ; les 3 chambres de Saint-Benoît concernées sont finies, 68 % des superficies sur Saint-Roch ont été réalisées et les travaux démarrent cette semaine sur les chambres libres de Saint-Richard.
- b) Retour sur les ateliers « bla bla bla » et « remue-méninge ». Les membres du C.V.S. confirment l'intérêt porté par les résidents sur ces 2 ateliers animés par Mlle PAUCHET.

Le Président

Frère Damien